



CERCLE FREDERIC BASTIAT

Fichier audio

Le role et les limites de l'Etat.mp3

Transcription

Chers étudiants, bonjour. En 1848, Bastiat est député. Il est nommé vice-président de la commission des finances. Il est donc particulièrement bien placé pour répondre à cette question : qu'est-ce que l'État ? Nous adressons à l'État pour assurer notre bien-être. Mais Bastiat nous rappelle que l'Etat ne peut rien donner aux citoyens qui ne leur ait d'abord pris.

Il commence par renverser une équation souvent admise : c'est l'Etat qui fait vivre la nation. Mais l'Etat ne peut pas faire vivre les citoyens car il ne produit pas de richesses, il ne fait que les déplacer, les redistribuer. Au contraire, ce sont les citoyens qui font vivre l'Etat par la création de richesses. Par ailleurs, l'Etat en soi n'existe pas.

Il n'y a que des hommes qui constituent l'État, qui dirigent, administrent, qui vivent de l'État, directement ou indirectement. Dès lors, les hommes qui administrent l'État sont comme les autres. Ils cherchent aussi à satisfaire leurs intérêts personnels. Et puisque l'action de l'État est purement redistributive, elle est soumise à la pression des groupes d'intérêts particuliers.

En effet, certains groupes d'intérêts ont compris qu'il était plus facile de gagner de l'argent par l'engagement politique que par des comportements productifs. Ils cherchent à voler l'argent des autres sous l'égide de l'État, sapant la capacité de production du marché par la multiplication des lois, des taxes et des contraintes bureaucratiques. Autrement dit, l'État ne poursuit que des objectifs clientélistes et la notion d'intérêt général est dénuée de sens.

Tout gain obtenu par certains se fait aux dépens des autres. Ce n'est même pas un jeu à somme nulle, mais un jeu à somme négative. Bastia a anticipé ainsi avec un siècle d'avance les analyses du fonctionnement du marché politique qui ont émergé à la fin des années 50 avec l'école dite du "public choice" de James Buchanan, prix Nobel d'économie, et de son collègue Gordon Tullock.

De plus, Bastia affirme que l'État n'a aucun droit qui ne préexiste d'abord dans l'individu. Pourquoi l'Etat a-t-il le droit de garantir, même par la force, la propriété de chacun ? Simplement parce que ce droit préexiste dans l'individu. On ne peut contester aux individus le droit de légitime défense, le droit d'employer la force au besoin, pour repousser les atteintes dirigées contre leur personne, leurs facultés et leurs biens.



CERCLE FREDERIC BASTIAT

Ce droit naturel de légitime défense, qui réside en tous les citoyens, peut naturellement prendre une forme collective et légitimer la force commune, la force publique. Donc, pour savoir si l'État est légitimement investi d'un droit, dit Bastiat, il faut se demander si ce droit réside dans l'individu en vertu de son organisation et en l'absence de tout gouvernement.

C'est pourquoi l'État ne peut en aucun cas porter atteinte au droit naturel. Il doit au contraire le garantir. Il doit assurer la sécurité intérieure et extérieure ainsi que la justice, et il peut être fort et efficace dans son domaine. Mais la loi ne peut sortir de ce rôle très strict, car elle devient alors un instrument de spoliation des uns au profit des autres.

Quand la loi est pervertie, dit Bastiat, elle se comporte en instrument d'injustice. La perversion de la loi aboutit toujours à la spoliation, comme nous l'avons vu dans les cours précédents. C'est immédiat, automatique, inévitable et certain. Sortir la loi de son domaine ne peut que porter atteinte au droit naturel. La société civile est alors dépouillée de son pouvoir, institutions naturelles, contrats, échanges, associations, au profit d'une gestion étatique, c'est-à-dire technocratique et bureaucratique.

En conséquence, les seuls services publics légitimes d'un État, selon Bastia, sont au nombre de trois : l'armée, la police, la justice. En d'autres termes, l'État doit assurer la protection intérieure et extérieure des personnes, de leur liberté et de leur propriété. Il est donc normal, à ce titre, que chacun contribue à cette protection.

Mais au-delà de ces fonctions légitimes, toute autre contribution à un service rendu par l'État est sujette à caution. En dehors de ce cercle, écrit Bastiat, religion, éducation, association, travail, échange, tout appartient au domaine de l'activité privée, sous l'œil de l'autorité publique, qui ne doit avoir qu'une mission de surveillance et de répression.

Concernant les services publics, Bastiat énonce un principe simple. "Si vous voulez créer une fonction, prouvez son utilité. Démontrez qu'elle vaut, par les services qu'elle rend, l'équivalent de ce qu'elle coûte." D'où il suit, conclut-il, qu'il est raisonnable de ne confier à la fonction publique que ce que le secteur privé ne peut absolument pas accomplir.

En résumé, Lorsqu'un gouvernement outrepassé sa mission de défense des personnes et des biens, il incite les groupes d'intérêt à rechercher des privilèges et à influencer sur le pouvoir pour obtenir des avantages au détriment des contribuables et des consommateurs. D'où cette citation très fameuse de Bastia : "L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde."